

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020**

**Présents :** M. André LAURENT, M. Thierry DEBARD, Mme Julie MALLON, Mme Karine LADET, M. Thomas INSELIN, Mme Laure VIELFAURE, M. Guillaume GRASSET, Mme Odile BOISSIN, M. Guillaume LOPEZ, Mme Marie-Laure WESTERLOPPE, M. Thierry BLANC.

Mme Laurence TEIL est présente à 21 heures à partir de la délibération « convention Ludothèque ».

**Absents :** Mme Mélanie BERNE DE MONTGOLFIER donne pouvoir à Mme Julie MALLON, M. Régis ARLAUD donne pouvoir à M. André LAURENT, M. Patrick REY donne pouvoir à Mme Laure VIELFAURE

Le Conseil municipal valide le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 juillet 2020.

**DEMANDE SUBVENTIONS PROJET TRAVAUX D'URGENCE ET TOITURE DE L'EGLISE :**

Le Maire propose au Conseil de valider le plan de financement prévisionnel concernant les travaux d'urgence et de toiture de l'église afin de déposer des demandes de subventions auprès de la DRAC, de la Région et du Département.

Il donne les montants, à savoir :

**DEPENSES**

**Phase 1** – travaux d'urgence = 22 136€ HT

Maîtrise d'œuvre à 8 % = 1 770.88€ HT

SPS (sécurité et protection de la santé) = 1 200€ HT

Sous total = **25 106.88€ HT**

**Phase 2** – travaux toitures en tuiles = 193 957€ HT

Maîtrise d'œuvre à 8% = 15 516.56€ HT

SPS = 3 200€ HT

Diagnostic amiante et plomb = 2 500€ HT

Sous total = **215 173.56€ HT**

**Phase 3** – travaux toitures du clocher et de la nef = 92 505€ HT

Maîtrise d'œuvre à 8 % = 7 400.40€ HT

SPS = 2 800€ HT

Diagnostic amiante et plomb = 1 000€ HT

Sous total = **103 705.40€ HT**

Montant total des travaux HT = 308 598€ HT

Montant total Maîtrise d'œuvre à 8% = 24 687.84€ HT

Montant total SPS = 7 200€ HT

Montant total Diagnostic amiante et plomb = 3 500€ HT

**Montant général HT = 343 985.84 €**

TVA 20% = 68 797.17 €

**Montant général TTC = 412 783.01 €**

## **RECETTES**

Subvention **DRAC** 35% = 120 395.04 €

Subvention **REGION** 30% = 103 195.75 €

Subvention **DEPARTEMENT** (30% forfait maxi 80 000) = 80 000.00€

**Montant total d'aides publiques 88.25% = 303 590.79 €**

Fonds propre de la commune = 40 395.05€

**Montant Général des recettes : 343 985.84€**

La commune devra financer la TVA (68 797.17€) par emprunt de courte durée.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce projet de travaux d'urgence et de toiture de l'Eglise Notre-Dame de l'Annonciation.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et autorise Le Maire à déposer toutes demandes d'aide concernant cette opération.

## **MARCHE PARVIS SALLE ALAIN ROUVIERE AVENANT N°1 :**

Le Maire, en concertation avec l'adjoint aux travaux, propose au Conseil de valider l'avenant n°1 au marché Aménagement du parvis de la salle Alain Rouvière et mise en place d'un sanitaire autonettoyant.

Il indique que l'avenant porte sur la modification du mur de soutènement pour l'insertion d'une unité extérieure de la pompe à chaleur. Les modifications du mur impliquent une augmentation de volume de béton passant ainsi de 9.7m<sup>3</sup> à 17.2 m<sup>3</sup> (augmentation de 7.5m<sup>3</sup>) soit une augmentation du montant du marché de 3 600.00€ HT.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, accepte l'avenant N°1 du lot 1 pour un montant supplémentaire de 3600€ HT et autorise le Maire à le signer.

## **EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE SUR TERRAIN SITUE A LA VERNADE :**

Le Maire signale qu'il faudrait valider une demande d'extension du réseau électrique sur un terrain constructible situé à La Vernade, section A N°862. Le SDE 07 a chiffré le montant de l'extension, soit 3 688€. Le propriétaire souhaite vendre son terrain. Le Maire rappelle que les taxes dues couvriront la dépense.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable à cette extension et autorise le Maire à la commander.

## **CONVENTION « LIRE ET FAIRE LIRE » AVEC LA FOL :**

Le Maire propose comme chaque année une convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche. L'objet de cette convention permet l'intervention de bénévoles en liaison avec le directeur de l'école pour des activités de lecture et organise la participation aux événements autour de la lecture (Randonnées contées, Printemps des poètes, Salons du livre jeunesse...).

La participation financière pour la commune est de 180€ pour l'année scolaire 2020-2021 pour l'ensemble des cinq classes.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable à cette intervention à l'école et autorise le Maire à signer la convention.

## **CONVENTION D'INTERVENTION DANS LE CADRE DES TEMPS PERISCOLAIRES ENTRE LA COMMUNE ET LE PALABRE :**

Le Maire donne la parole à Mme Ladet, adjointe aux affaires scolaires.

Elle explique que la présente convention a pour objet l'intervention de la ludothèque Le Palabre dans les écoles sur le temps de garderie du soir. Cette activité débutera le jeudi 1<sup>er</sup> octobre pour finir aux vacances de Noël, soit dix interventions.

Ces dix interventions sont prises en charge par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Elle rappelle que ces interventions devaient se dérouler sur les mois de mars et avril 2020.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable et autorise le Maire à signer la convention.

## **DIVERS ET INFORMATIONS :**

### **DETR 2015 :**

Le Maire indique que l'Etat vient de verser le solde de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 (DETR) sur les travaux de restauration de bâtiment école classe maternelle pour un montant de 11 757.42€.

Le Conseil en prend note.

## **CONVENTION ATELIER L.**

Le Maire rappelle que le Conseil a financé au budget primitif 15 000€ en fonctionnement pour des études. L'Atelier L Paysage & Urbanisme propose une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un plan guide sur la programmation des espaces publics villageois par le biais du diagnostic de terrain et de la concertation.

Il donne le montant de cette étude qui est de 6 420.00TTC.

Le Conseil est favorable.

## **STADE – INSTALLATION DE PELOUSE SYNTHETIQUE ET ECLAIRAGE**

Le Maire présente un document prévisionnel de faisabilité concernant le projet des travaux d'installation de pelouse synthétique et d'éclairage du stade.

Il donne le montant des travaux HT et le plan de financement prévisionnel :

### **Dépense :**

Travaux du stade : 480 000 HT

Honoraires et maîtrise d'œuvre 8% : 38 400 HT

Divers 4% : 19 200 HT

**Montant HT des travaux = 537 600 €**

TVA 20 % : 107 520

Participation Communale sur travaux Eclairage 50 % (SDE 07) : 40 000

**Montant Général des dépenses TTC : 685 120 €**

Le Maire propose de travailler et affiner ce projet en commission afin de présenter le projet définitif lors d'un prochain conseil municipal.

**Séance levée à 21h45**